



Table régionale
de concertation

des aînés de Laval

La Table régionale de concertation des aînés de Laval (TRCAL), un organisme sans but lucratif (OSBL) fondé en 2001, regroupe une soixantaine d'organismes lavallois dédiés aux aînés. Elle permet aux aînés d'unir leurs voix pour mieux faire connaître leurs besoins et ainsi améliorer leurs conditions de vie.

La TRCAL est l'interlocuteur régional en matière de concertation des organismes aînés, porte-parole du ministère de la Famille et des Aînés (MFA) et conseiller auprès des décideurs régionaux et du ministère.

Saviez-vous que ?

► Il existe un guide *Signer un bail avec une résidence privée pour les aînés et les propriétaires*.

On y retrouve plusieurs informations telles que : mettre fin à son bail; déménager en raison de son état de santé; signer un bail avec une résidence privée; les services offerts; modifier les conditions de bail; mettre fin au bail avec la résidence privée; le décès du locataire; le respect du délai pour mettre fin au bail; cessation des activités ou problèmes reliés à la sécurité et à la santé des résidents.

Connaissez-vous les délais que doit respecter le propriétaire lorsqu'il désire modifier les conditions d'un bail qui arrive à sa fin en vue de son renouvellement?

Durée du bail qui arrive à sa fin	Délai pour envoyer l'avis de modification
12 mois ou plus	3 à 6 mois avant la fin du bail
Moins de 12 mois	1 à 2 mois avant la fin du bail
Durée indéterminée	1 à 2 mois avant la modification demandée
Bail d'une chambre (peu importe sa durée)	10 à 20 jours avant la fin du bail ou la modification demandée

Ces baux doivent s'accompagner de règlements qui précisent les conditions à respecter par les locataires pour se conformer aux exigences du propriétaire.

Pour consulter des fiches-conseils ou initier une procédure à la Régie du logement,

www.rdl.gouv.qc.ca ou composer le 514 873-2245.

Si vous avez une plainte à formuler, contactez Services Québec au 1 877 644-4545.

